



Saint Antoine sur l'Isle

BULLETIN MUNICIPAL

35ème année, n° 108

Janvier

Février

Mars

Avril

2017

SOMMAIRE

Conseils Municipaux

Infos mairie

Etat Civil

La vie à l'école

La vie associative

EDITO

2017, année électorale avec l'élection d'un nouveau Président de la République et les élections législatives des 11 et 18 juin prochains.

2017, année de bilan de mi-mandat et de prospective où vous avez pu constater que l'équipe municipale continue d'avancer selon la feuille de route qu'elle s'est fixée voilà trois ans, tout en restant très vigilante sur les finances.

Notre commune change, l'aménagement de bourg l'a transformée et contribue selon nos souhaits à la rendre encore plus accueillante pour que chacun et chacune s'y trouve bien.

Je remercie une nouvelle fois toutes les associations et leurs bénévoles qui offrent un éventail d'activités et de manifestations qui font la renommée de notre commune et participent bien évidemment à son dynamisme.

J'en suis très heureuse et très fière. Nous nous sommes mis à votre service pour être utiles pour le présent et imaginatifs pour l'avenir. Nous respectons nos engagements.

Nous vous attendons nombreux, le 12 mai à 18h30, pour cette réunion d'informations sur la montée en débit tant attendue du numérique sur le territoire communal.

Au plaisir de s'y rencontrer.

Bien à vous

Votre Maire, Paquerette PEYRIDIEUX

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Vendredi 12 mai 2017 à 18h30

Au foyer rural de Saint-Antoine-sur-l'Isle

EN PRÉSENCE DE :

Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde

Matthieu Rouveyre, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde, chargé de la citoyenneté, relations avec les usagers, communication et accès numériques

Alain Marois, Vice-Président chargé de la politique éducative et sociale, collèges, Conseiller Départemental du canton du Nord-Libournais

Michèle Lacoste, Conseillère Départementale du canton du Nord-Libournais

Philippe Buisson, Président de la CALI, communauté d'agglomération du Libournais

Paquerette Peyridieux, Maire de Saint-Antoine-sur-l'Isle



LE PLAN HAUT MÉGA ARRIVE
DANS NOTRE COMMUNE

RÉUNION DU 20 JANVIER

I – ELECTION DU DEUXIÈME ADJOINT ET NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ (DELIB_2017_01)

Suite au décès de Monsieur FURLAN, un nouvel adjoint doit être élu. Madame le Maire annonce qu'elle nommera ensuite un conseiller délégué et présente les nouvelles délégations envisagées.

Le deuxième adjoint aura en charge l'éducation et la jeunesse – l'action sociale – la vie associative – la gestion du foyer rural – la communication.

Madame le Maire fait appel à candidature et rappelle que le vote aura lieu à bulletin secret.

Madame Marie-Noëlle LAUBA se porte candidate. Messieurs Wilfried RIBERAUD et Cédric BORDET, assesseurs, procèdent au dépouillement du vote. Madame Marie-Noëlle LAUBA est élue par 9 voix, 3 blancs et 2 nuls.

Monsieur Didier GADEAUD est nommé Conseiller Délégué, en charge de la voirie et du suivi des travaux communaux.

Monsieur Cédric BORDET, 1^{er} adjoint, est désormais en charge des finances, de l'urbanisme et prospective, de la voirie, de l'environnement, de la sécurité, de l'encadrement des employés des services techniques et du suivi du matériel.

Monsieur Yannick MALEVRE reste conseiller délégué à la sécurité, à la vie associative et à l'environnement.

II – INDEMNITÉS DE FONCTION DU DEUXIÈME ADJOINT ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ NOUVELLEMENT ÉLUS (DELIB_2017_02)

Madame le Maire propose de maintenir les indemnités de fonctions actuellement en cours.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 1015 :

6.80 % au nouvel adjoint (soit 260.05 € brut)

3.40 % au nouveau conseiller délégué (soit 130.03 € brut)

III – REMPLACEMENT DES DÉLÉGUÉS SIVU CHENIL ET DFCI (DELIB_2017_03)

Suite au décès de Monsieur FURLAN, le Conseil Municipal nomme Monsieur Didier GADEAUD délégué titulaire et Monsieur Jean-Jacques FUNK délégué suppléant au SIVU Chenil du Libournais.

Monsieur Alain MANIERE remplacera Monsieur FURLAN en qualité de Chef de Lutte à la Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DELIB_2017_04)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, l'État subventionne l'acquisition de columbarium. Madame le Maire présente un devis de 5 500 €.

Accord du Conseil Municipal qui approuve cet achat et sollicite une subvention de 25 % au titre de la DETR.

V – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A L'ÉTUDE DE LA CARTE COMMUNALE (DELIB_2017_05)

Madame le Maire fait part de son entretien avec Monsieur le Sous-Préfet en présence de la DDTM, du Pôle d'Équilibre Territorial, pour faire le point sur notre projet de révision de carte communale.

Elle rappelle que notre document d'urbanisme date de 2004 que sa révision vise à mieux distribuer les terrains et ouvrir les hameaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes dotées d'une carte communale ont un an pour se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme dictées par la loi NOTRe, le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Libournais. La loi ALUR permet aux communautés d'agglomérations de prendre la compétence urbanisme mais l'État garde le contrôle de la légalité des permis. Dans le contexte actuel de ces lois, tant que le foncier du bourg ne sera pas consommé, aucune construction ne sera accordée dans les hameaux, d'autant plus dans les zones soumises à l'avis de l'Institut National des Appellations d'Origine (viticulture).

Il nous est demandé d'établir un avenant à notre projet de révision de carte communale, avec un projet de constructions sur 5 ans qui comblerait en priorité les zones non urbanisées entre deux constructions. Ce plan permettrait ainsi une vision plus réaliste et mieux mesurée de l'évolution démographique.

Nous serions ainsi en adéquation avec les lois et les différents organismes. L'Etat se propose également d'intervenir sur la répartition foncière de la commune.

Notre bureau d'études, URBAM, nous a établi un devis complémentaire de 2 592 € HT. Le Pôle d'Equilibre Territorial propose de reprendre l'étude pour le prix de 5 300 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions, approuve cette décision, retient la proposition du Cabinet URBAM et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires. Les crédits seront portés au budget.

V – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2017 étudiées au cours du précédent exercice :

Réfection des routes de la Comtesse et des Bardous pour 21 285 €

Aménagement des sanitaires de l'école : 16 432 €

Acquisition du columbarium : 5 500 €

Extension du réseau électrique rue Joliberge : 3 100 €

Acquisition de panneaux électoraux : 975 €

Etude carte communale : 3 111 €

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Couverture numérique de la commune

Suite à notre interpellation, la CALI et le Conseil Départemental ont pris acte de la situation difficile de notre commune en matière de couverture numérique.

Notre commune va bénéficier de travaux anticipés. Une réunion publique aura lieu le 20 mars prochain à 18h30 au foyer rural de notre commune pour présenter à la population les aménagements prévus.

- Eclairage public

Un audit a été fait sur notre patrimoine d'éclairage public. Il est estimé à 250 000 € dont 66 % est en bon état. 8 armoires sont vétustes. Les luminaires en plastique seraient à changer. Ces travaux sont subventionnés à 60 % par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et 20% par le SDEEG.

- Madame FEREOLE donne lecture d'une lettre d'un des habitants de la commune assistant aux réunions. Il s'interroge sur le huis clos. Madame le Maire s'étonne du manque de connaissance de Madame FEREOLE sur le fonctionnement d'un conseil municipal.

R É U N I O N D U 1 0 M A R S

I – REVISION DE LA CARTE COMMUNALE (demande d'autorisation auprès de la CALI)

DELIB 2017-07

Monsieur BORDET expose que la loi NOTRe apporte aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération, la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal ». Ce PLUI doit couvrir l'ensemble de son territoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

La loi « égalité et citoyenneté » permet un moratoire de 5 ans pour cette disposition.

Les communes dont le document d'urbanisme est en révision ou en modification doivent faire une demande à la CALI les autorisant à poursuivre la procédure en cours.

Nous devons donc solliciter une autorisation auprès de la CALI pour terminer notre révision de carte communale et la rendre compatible avec la loi.

Toutes les communes doivent rendre leur document d'urbanisme compatible avec le schéma de cohérence territoriale, le plan local de l'habitat de la CALI...

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal demande à la Communauté d'Agglomération du Libournais l'autorisation d'achever la procédure de révision de la carte communale engagée le 5 juillet 2013.

II – PRISE DE COMPETENCE DU DROIT DE PREEMPTION PAR LA COMMUNE – *DELIB 2017-08*

Monsieur BORDET expose que la loi ALUR (accès au logement et à l'urbanisme rénové) prévoit le transfert de plein droit du droit de préemption aux communautés d'agglomération. La CALI a délibéré pour laisser ce droit aux communes. Saint Antoine sur l'Isle fait partie des 17 communes de l'agglomération qui n'ont jamais délibéré et ne peuvent donc pas exercer ce droit.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune.

III – APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CALI (financement SDIS)

DELIB 2017-09

Suite à la fusion extension des communes de la Communauté de Communes du Sud Libournais et des 7 communes du Brannais, la CALI a pris la compétence « service départemental d'incendie et de secours » et par conséquent, la contribution des communes membres. Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la CALI ainsi modifiés.

IV - OPPOSITION AU TRANSFERT A LA CALI DU POUVOIR DE POLICE SPECIALE DU

MAIRE (« accueil, création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », « collecte et traitement des déchets ménagers », « équilibre social de l'habitat ») *DELIB 2017-10*

La fusion extension donne de plein droit, les pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CALI.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal s'oppose au transfert du pouvoir de police administrative lié aux compétences susvisées au profit du Président de la CALI.

V – APPROBATION DU PROTOCOLE FINANCIER DE LA CALI – *DELIB 2017-11*

Ce protocole financier permet de définir :

- Les modalités de détermination des attributions de compensation et les relations financières entre la CALI et les communes membres,
- Les conditions de reprise des dettes des établissements propres préexistants,
- Les formules d'amortissement des investissements et les procédures comptables.

Conformément à l'article 3 du schéma de coopération intercommunale de la Gironde et aux différentes lois s'y rapportant, ce protocole est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve ce document.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC – *DELIB 2017 - 12*

Monsieur BORDET présente les travaux pouvant faire l'objet de la subvention au titre du FDAEC :

Voirie : 21 285 €

Columbarium : 5 500 €

Panneaux : 975 €

Ce projet sera soumis au Conseil Départemental qui définira, à la suite de la réunion cantonale, le montant attribué à chaque commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention pour ces travaux prévus au budget.

VII - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (budget principal & budget annexe CCAS) *DELIB 2017-13* Le compte administratif du budget principal est présenté par Monsieur BORDET :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses :	344 819.14 €	175 201.85 €
Recettes :	389 121.87 €	158 399.62 €
Report 2015	+ 11 667.87 €	+ 14 126.16 €
Résultat cumulé	+ 55 970.60 €	- 2 676.07 €

Madame le Maire quitte la salle. Le compte administratif est soumis au vote.

Le compte administratif est approuvé par 9 voix pour et 4 contre.

DELIB 2017-14

Le compte administratif du budget annexe du CCAS est présenté par Madame LAUBA :

Pas de dépense sur l'exercice, pas de recette versée, le CCAS est définitivement clôturé.

Le résultat de clôture est donc égal au report 2015 : 133.26 € qui sera versé au budget. Une ligne sera créée sur le budget principal pour inclure ce report.

Le compte administratif soumis au vote, est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

VIII – VOTE DES COMPTES DE GESTION (budget principal et budget annexe CCAS)

Budget principal : *DELIB 2017-15*

Le compte présenté confirme nos écritures comptables. Le compte de gestion du budget principal est approuvé par 10 voix pour et 4 contre.

Budget annexe CCAS : *DELIB 2017-16*

Le compte présenté confirme nos écritures comptables. Le compte de gestion du budget annexe CCAS est approuvé à l'unanimité.

IX – AFFECTATION DU RESULTAT *DELIB 2017-17*

Considérant les résultats du compte administratif,
 Considérant qu'aucun reste à réaliser n'est constaté en section d'investissement,
 Considérant le besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 4 contre, l'affectation suivante :

ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	2 676.07 €
Excédent reporté en section de fonctionnement	53 294.53 €
Déficit reporté en section d'investissement	2 676.07 €

X – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION *DELIB 2017-18*

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition actuels :

- 11.32 % pour la taxe d'habitation
- 16.68 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 59.34 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

XI – DONS AUX NOUVEAUX-NES *DELIB 2017-19*

Madame le Maire propose de poursuivre l'action menée par le CCAS, désormais dissout, en faveur des nouveaux nés.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour verser 15 € à chaque nouveau-né domicilié sur la commune, sur présentation d'un justificatif d'ouverture d'un livret d'épargne. Cette décision sera applicable pour tous les bébés nés depuis le 1^{er} janvier 2017.

XII – DEMANDE D'UN TEMPS PARTIEL A 80% D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF *DELIB 2017-20*

Madame le Maire fait lecture du courrier de Madame MARTAUX sollicitant un temps partiel à 80 % pour raisons personnelles. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

XIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'épandage de produits phytosanitaires étant interdit, Monsieur BORDET présente le projet qui consiste à végétaliser certaines allées du cimetière.
- Monsieur BORDET propose l'achat d'une remorque pour l'atteler au véhicule communal. Il est convenu de faire réaliser l'installation du crochet d'attelage par un professionnel (garantie en cas d'incident).
- Sur proposition de Monsieur BORDET, le terre-plein central avenue de la Libération sera agrémenté par du gravier de couleur, pour éviter le désherbage.
- Madame le Maire informe qu'une réunion avec le cabinet URBAM aura lieu à la mairie le 24 mars à 9 h (révision carte communale).

RÉUNION DU 7 AVRIL

I – VOTE DU BUDGET 2017 (*DELIB 2017 21*)

Madame le Maire rappelle que ce budget est prévisionnel et qu'il n'est modifié ou complété que sur décision du Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Le budget qui a été vu en commission des finances (Mmes NAUZE, PEYRIDIEUX, FEREOL, Mrs FAIJAN et BORDET), est présenté par Monsieur BORDET, 1^{er} adjoint :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
* Charges à caractère général	: 117 832 €	Atténuation des charges :	1 000 €
* Frais de personnel	: 170 850 €	Produits des services... :	23 362 €
* Autre charge de gestion courante	: 34 144 €	Impôts et taxes :	177 653 €
* Charges financières	9 411 €	Dotations et participations	149 696 €
* Dépenses imprévues	24 779 €	Autres produits de gestion	7 400 €
* Virement à la section investissement	53 554 €	Produits exceptionnels	1 200 €
* Opérations... (amortissements)	<u>5 535 €</u>	Opérations...(travaux en régie)	2 500 €
TOTAL	416 105 €	Excédent 2016 reporté	<u>53 294 €</u>
			416 105 €

Sont apportés les éléments suivants :

- Vote des subventions : 1 250 € ont été prévus au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école de Porchères pour le séjour au Pays Basque de 25 élèves de notre commune.
- Subvention aux Anciens Combattants : le Président sera rencontré pour faire un point sur leur situation.
- Contributions aux organismes de regroupement : la somme de 3 225 € prévue pour le Syndicat du Collège sera revue à la baisse, le syndicat mettant en place une participation financière à la charge des parents pour le transport scolaire.
- Le tribunal administratif a rejeté les trois requêtes de M. FAIJAN et Mme FEREOL. Une ligne a été inscrite dans le chapitre « charges à caractère général » pour solder les frais d'avocats de cette affaire.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
* Opérations d'équipement	71 154 €	Subventions	35 046 €
* Capital des emprunts	31 697 €	Dotations	11 216 €
* Opérations.... (travaux en régie)	2 500 €	Virement section fonctionnement	53 554 €
* Déficit 2016 reporté	<u>2 677 €</u>	Amortissements	5 535 €
TOTAL	108 028 €	Affectation du résultat	<u>2 677 €</u>
			108 028 €

Sont proposés au titre des opérations d'équipement :

- Travaux voirie : route du Bardou et route de la Comtesse
- Installation borne électrique : c'est un projet national et notre Syndicat d'Electrification Intercommunal propose cette installation. Elle est financée à 50 % par l'Adème, 30 % par le SDEEG et le SIE prendrait à sa charge les 20 % sur la part de la commune. Le SDEEG reste propriétaire de la borne et se charge de son entretien. Une convention d'occupation du domaine public sera signée avec la commune qui doit proposer un site. Madame le Maire propose la D10, parking place des sports ou de préférence parking avenue de la Libération. Pas d'opposition du Conseil Municipal.
- Extension des réseaux électriques et du passage de la gaine pour l'éclairage public rue Joliberge
- Acquisition autoportée et remorque
- Columbarium
- Aménagement des sanitaires de l'école (mise aux normes du handicap)
- Chaises réglables pour l'école
- Panneaux électoraux

Madame FEREOL demande des documents sur les subventions prévues au budget. Madame le Maire apporte la confirmation du Conseil Départemental reçue hier pour la somme de 6 846 € accordée pour les travaux d'aménagement des sanitaires de l'école. Nous sommes dans l'attente de la réponse au titre de la réserve sénatoriale (3 200 € demandés). Madame le Maire rappelle que Madame FEREOL, Monsieur FAIJAN et Monsieur MANIERE, Madame NAUDY se sont abstenus lors du vote des demandes de subventions pour ces travaux.

Le budget 2017 est approuvé à la majorité par 9 voix pour et 4 contre.

II – CHOIX DES ENTREPRISES (DELIB 2017 22)

Monsieur BORDET présente les différentes offres :

Travaux voirie : l'entreprise BOUIJAUD est retenue pour un montant de 20 475 € TTC .(13 voix pour)

Acquisition autoportée et remorque : l'entreprise GASSION est retenue pour un montant de 2 950 € TTC. (13 voix pour)

Columbarium : l'entreprise CARRIERE LAFAURE est retenue pour un montant de 4 269 € TTC. (9 voix pour, 4 contre)

Aménagement des sanitaires de l'école : l'entreprise RTPM est retenue pour la maçonnerie 10 452 € TTC.

Les autres devis sont en attente (13 voix pour)

Panneaux électoraux : le devis Méfran est retenu pour 974 €.

III – RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE A LA COMMUNE (DELIB 2017 23)

Suite à leur départ dans une autre région, Monsieur NEGRE et Madame GAUVRIT souhaitent rétrocéder à la commune la concession de 6m2 qu'ils avaient achetée le 22 janvier 2013. Cette concession est libre de tout corps et ne comporte aucune construction.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession selon l'article L 2122-22 du CGCT. Aucune contribution financière ne sera attribuée.

IV – ADHESION A GIRONDE RESSOURCES (DELIB 2017 24)

Le Conseil Départemental va renforcer l'offre d'ingénierie sur le département avec la création d'une agence technique départementale qui va s'appeler « Gironde Ressources ». Cette agence apportera aux collectivités membres une assistance d'ordre administratif, juridique ou financier.

Sur proposition de Madame le Maire, par 9 voix pour et 4 contre, le Conseil Municipal :

- approuve les statuts de Gironde Ressources
- sollicite l'adhésion de la commune à ce service,
- s'engage à verser la cotisation annuelle,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision,
- nomme Madame PEYRIDIEUX en qualité de représentant titulaire et Monsieur BORDET, suppléant.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement

Suite au vandalisme survenu sur le robinet extérieur place Jules Verne, un dégrèvement de 915 € nous a été accordé sur notre facture de 1 755.12 €.

L'extension du réseau d'assainissement rue de Logerie a été chiffrée à 190 000 € pour la desserte de 8 maisons aujourd'hui. Ces travaux ne peuvent pas être subventionnés, ils ne pourront donc pas être réalisés.

- Droit de préemption

Notre délibération instituant le droit de préemption sur la commune devra être complétée. En effet, considérant que notre document d'urbanisme est une carte communale, des zones précises doivent être délimitées avec des projets d'aménagement définis. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- Madame FEREOL demande qu'une réglementation de circulation soit faite rue de l'Isle.

RETROUVEZ TOUS LES COMPTES RENDUS DE REUNIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL SUR NOTRE SITE INTERNET

www.stantoinessurlisle.fr





Depuis le 15 mars, les modalités ont changé :

- vous devez faire votre demande dans n'importe quelle commune dotée d'un Dispositif de Recueil (Coutras, Libourne, Montpon, Castillon.....)

La mairie de Coutras ne reçoit que sur rendez-vous au 05 57 56 09 05 - 05 57 56 09 09 . Face aux nombreuses demandes, il vous est conseillé de faire votre pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>. Il vous suffira alors de remettre votre numéro de dossier et les pièces justificatives .

Nous pouvons vous aider à effectuer cette pré-demande, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE

L'attestation de recensement ou celle remise après la journée effectuée est demandée lors des inscriptions aux examens, permis de conduire...

En moyenne, les jeunes sont convoqués à la JDC 6 ou 7 mois après l'intégration dans la base de données.

Élections



Législatives 2017

11 et 18 juin



Nous vous rappelons que le point cyber est accessible pendant les heures d'ouverture de la mairie. Il sera prochainement équipé d'une imprimante pour faciliter vos démarches administratives.

Le point lecture vous offre également tout un choix de livres.

C'est gratuit !!

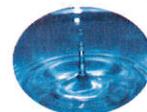


Depuis quelques années, des particuliers souhaitent utiliser de l'eau de pluie, de puits ou de forages privés dans leur maison.

Cependant, la présence d'un double réseau d'eau dans une habitation, avec pour conséquence des possibilités de retours d'eau polluée, présente des risques importants pour les occupants, mais également pour le voisinage. En effet, elles peuvent conduire à une contamination de l'eau des réseaux publics. C'est pourquoi, il convient de s'en prémunir pour protéger votre santé, celle des vôtres et celle des autres.

L'ARS Nouvelle Aquitaine est à votre disposition pour vous apporter plus de précisions
Espace Rodesse—103 bis, rue Belleville—33063 BORDEAUX CEDEX, 05 57 01 44 00

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



A partir du mois d'Avril 2017 un nouveau dispositif d'aide à l'accès des jeunes à la vie culturelle baptisé « #JeunesCultureGironde ».

Avec « #JeunesCultureGironde », le Département apporte un soutien financier aux structures associatives ou publiques accueillant des jeunes de 6 à 18 ans en prenant en charge les coûts de billetterie pour les accompagner à des manifestations culturelles. Il s'applique aux manifestations relevant de tous les domaines culturels (spectacles, concerts, cinéma, expositions, musées ..) organisées en Gironde par des structures associatives, publiques ou des cinémas de proximité.

Le formulaire de demande et l'ensemble des informations relatives à ce dispositif sont à votre disposition sur le site jeunesse.gironde.fr

HORAIRES DE BRICOLAGE, JARDINAGE

Arrêté préfectoral du 22 avril 2016

LES PARTICULIERS :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES :

Interdites de 20h à 7h

LES EXPLOITANTS AGRICOLES :

Autorisé en période de récolte du lundi au samedi de 5h à 23h et de 7h à 20h les dimanches et jours fériés.



« Pour rester connectés, pensez à élaguer vos arbres »



La chute de branches ou arbres est régulièrement constatée après un fort coup de vent et occasionne des coupures d'électricité ou de téléphone. C'est pourquoi il est nécessaire que chaque propriétaire veille à l'entretien de ses arbres en évitant leur débordement sur les voies publiques. Il en va également pour la sécurité des usagers de la route et de leurs véhicules.

Un projet de loi va bientôt donner à Orange la possibilité de nettoyer les abords des lignes téléphoniques sur des terrains privés aux frais des particuliers, s'ils refusent de le faire eux-mêmes.

CONSEILS ERDF

- * Respectez les distances de plantation et agissez avant que la végétation ne soit trop envahissante.
- * Cependant, si la végétation est déjà trop avancée sur les lignes, n'intervenez pas, contactez ERDF.
- * Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaire.



Les incinérations sont interdites et aucune dérogation ne peut être accordée par la Mairie. Seuls les exploitants agricoles ou propriétaires forestiers peuvent en obtenir selon certaines conditions et à certaines périodes. Privilégiez le compostage, le broyage, le paillage. Si vous optez pour la déchetterie, rappelons qu'une carte d'accès est obligatoire.

DECHETTERIE DE ST SEURIN SUR L'ISLE

Route de Gours 33660—Tél 05 57 49 66 08

Février à octobre

du lundi au samedi : 9h-12h/14h à 18h

De novembre à janvier

du lundi au samedi : 9h-12h/13h -17h

À PARTIR DU 22 MARS 2017
À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ
SERA OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ENFANTS
DE MOINS DE 12 ANS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

le casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

ETAT CIVIL

NAISSANCE

1er février : **Ashley GADEAUD**

3 février : **Emma MICLAUS**

24 mars : **Yanis DESPONS**

Bienvenue aux nouveaux Saint-Antoinais

DECES

9 janvier : **Solange KLEIN**

Nos sincères condoléances à la famille

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour le dernier trimestre, des balades nature seront organisées par M. PEYRIDIEUX Dominique, des séances de tir à l'arc avec M. LAVAUD Dominique le lundi et du rugby avec M. MICHOUX le jeudi.

Mmes DURIEUX, ROSE et FURLAN animeront des activités manuelles à thème. Sans oublier les cours de tennis animés par Françoise SAUDOU, les ateliers cartes 3D par Martine CALVINHAC.

LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE



Voici quelques créations des activités périscolaires



Poules créées pour Pâques



Jardin potager et plantations faites par les enfants

Nous tenons à remercier tous les bénévoles et parents pour leurs participations et vous informons que **la kermesse se déroulera le vendredi 30 juin prochain.**

LA VIE ASSOCIATIVE

LA CHASSE ACCA

Les battues aux nuisibles auront lieu les samedis 20 mai et 10 juin 2017. Rendez-vous à la gravière de Ferrachat à 7 h.

DU COTE DE CHEZ TOINE

Magnifique exposition seulement perturbée par la météo de ce dimanche après midi. Pour l'inauguration, Michelle LACOSTE, notre Conseillère Départementale, nous a fait le plaisir d'être présente. Il en va de même pour Stéphane CATALAN représentant Mme CONTE JAUBERT, Maire de St Médard de Guizières. Les artisans nous ont montré leur savoir-faire et vous donnent rendez-vous l'année prochaine. Et puisque nous sommes dans les rendez-vous, sachez que nous aurons plaisir à vous revoir en novembre et décembre 2017 pour des soirées théâtre. Nous en reparlerons dans un prochain article. Un conseil malgré tout : gardez de gros sacs de rire pour ces deux soirées. En attendant, que l'été soit chaud pour ceux qui veulent bronzer, humide pour les jardiniers, rapide pour ceux qui chassent la palombe et long pour les écoliers, en bref que tout aille pour le mieux pour tous !

Le Président, Dominique PEYRIDIEUX



LA VIE ASSOCIATIVE



Cette année, une nouvelle équipe prend du service pour assurer la bonne ambiance de la fête de Pentecôte !!

Avec au programme :

SAMEDI 3 JUIN : concours de pétanque, organisé par le club de pétanque,

DIMANCHE 4 JUIN : concours de belote, jeux pour les enfants sur le stade

*****22h30 : Traditionnel feu d'artifice, quelques surprises vous y attendront !***,**

LUNDI 5 JUIN : vide grenier,

Fête foraine sur les trois jours avec les manèges habituels.

Venez nombreux !!

La Présidente, Valérie AUDEGOND 06 82 73 14 14

LA CLEF DES CHAMPS (randonnées pédestres)

*Sortie à Talmont sur le sentier côtier de l'estuaire
Avec visite du site gallo romain du Fâ*



Voici les dernières dates de la saison pour les sorties à venir :

Samedi 13 mai : PUYNORMAND (circuit de 2h30, vallonné). Départ 14h place de la mairie St Antoine

Samedi 27 mai : SAINT HYPPOLITE (circuit de 2h, vallonné). Départ 14h place de la mairie St Antoine

Samedi 10 juin : LA ROCHE CHALAIS (circuit de 2h, facile). Départ 14h place de la mairie St Antoine

24 & 25 juin : week-end à la découverte des plus beaux villages de France dans le Périgord Noir (complet)

Renseignements et inscriptions au club : Gabi au 05 57 46 08 12/Liliane 05 57 49 73 20/ Flo 05 57 49 57 19

Le Président, Gabriel ALARCON-RAMOS

Les séances ont lieu :

- de 18h30 à 19h30 le mardi au foyer du Pizou
 - Les mercredi et jeudi au foyer de St Antoine
- La saison sera clôturée fin juin et reprendra en septembre.

GYMNASTIQUE

La Présidente, Danièle DUCHER

LES ECURIES DE LOGERIE

Prochaines dates de concours de saut d'obstacles

Jeudi 25 mai

Dimanche 25 juin

De nombreuses journées de stage sont proposées aux enfants de tous les âges pour pratiquer les nombreuses disciplines équestres : pony games, saut d'obstacles, promenade, dressage mais aussi pour apprendre à prendre soin de leur monture (petite ou grande) pendant les vacances scolaires.

Pour les stages et promenades, la réservation est fortement conseillée.

La Présidente, Nelly LUCBERNET

PÊCHE

Notre société de pêche organisera un concours réservé aux jeunes de moins de 12 ans le samedi 3 juin à 13h30 à Cousseau sur « l'étang de La Petite Font ». Une bonne occasion pour nos jeunes de confronter à ceux d'Abzac et de St Médard de Guizières. Chaque enfant des écoles recevra une invitation pour participer gratuitement à cette manifestation qui sera l'occasion de passer un superbe moment de pêche en famille avec les encouragements des parents.

Vous pouvez toujours prendre vos cartes de pêche chez nos dépositaires habituels que nous remercions : le secrétariat de mairie de St Antoine, le restaurant de l'Ecluse à la Logerie et chez Raymond Lagrange à Pécou; Il vous suffira de remplir une fiche et votre carte vous sera renvoyée sous 4 jours environ ou directement par Internet sur le site www.cartedepeche.fr

La Perche de l'Isle vous souhaite de profiter de la bonne saison en passant du bon temps près de notre superbe rivière au contact de la nature.

Le Président, Alain LAGRANGE

Nos commerçants

Epicerie-dépôt de pain-tabac-journal

M. GALLOT

753 rue de Verdun 05 57 49 60 53

Bar restaurant, pizzeria

le SAN DONATO

1179 avenue de la Libération 05 57 49 68 50

Bar

M. NUNEZ

760 rue de Verdun 05 57 49 67 35

Bar restaurant

M. Mme HOLIER, « Logerie »

1820 route de l'Ecluse 05 57 49 70 01

Boutique d'apithérapie

Chez les Abeilles

396 route de l'Ecluse 06 30 40 55 80

Vente d'agneau fermier, méchouï

M. Mme SANCIER

140 route du Paillot 06 07 02 30 92

Nos industriels

ARRI – Mécanique de précision

ZA de Jamayau 32 rue de Verdun 05 57 56 05 90

SCAEED – M. GOUYGOU

ZA de Jamayau 44 rue de Verdun 05 57 69 51 40

Professions libérales

CABINET D'INFIRMIERES

Nathalie BARAT – Sylvie BOUTON

331 rue de la Marne 05 57 49 60 72

Commerciaux indépendants

DFMECA, partenaire industriel

Daniel FAIJAN, Directeur Technique

1235 route de la Chaux 06 75 18 58 74

AGENT IMMOBILIER

Alexandre SAINT MARTIN

119 rue Grave de Rieu 06 30 80 37 04

Nos artisans

SCIERIE A FACON MONTAUD Francis

502 Rte de St Christophe de Double

05 57 49 68 61 – 05 57 49 55 66

TOUFEU TOUFLAMME Extincteurs

GALAN Philippe

179 rue de Joliberge 05 57 49 71 30

SOMOTRA HORRUT Gilbert

Terrassement, assainissement...

431 av. de la Libération 05 57 49 77 65

MILLET Vincent

Accordage et réparation d'accordéons

5480 route de la Double 05 57 49 56 25

SARL MC²

ESTEVE Fabien

Vente et pose menuiseries

524 rue de Jamayau 06 62 43 65 82

ANTHONY RAMBAUD

Chaudronnerie, serrurerie, métallerie

697 avenue de la Libération 06 88 42 09 59

MGS MENUISERIES GADEAUD Mickaël

Vente et pose menuiserie, cuisine, parquet...

36 Rue de Jamayau

06 60 74 23 89

COIFFURE NATHALIE

salon de coiffure hommes/femmes

1170 Avenue de la Libération 05 57 49 69 69

RTPM CROUZEL Vincent

Taille de pierre-maçonnerie-rénovation

632 rue de Jamayau 09 82 24 22 07

Julien AITHOCINE

Multiservice, bricolage, petits travaux, home staging,

petit jardinage, entretien...

236 rue de Joliberge 06 70 56 88 88

Ludovic DESPONS Organisation tout type d'évènement

(mariage, baptême, anniversaire)

06.59.51.31.13

GARAGE DE L'ÉCLUSE Réparation toutes marques

1207 route de l'écluse

06.40.47.01.33

Nos assistantes maternelles

Mme TRIBHOU Virginie

53 rue de Barthebrune

06.64.76.30.13

Mme ALARCON Agnès

519 rue de Jamayau

07.50.23.97.28

Mme RUELLET Marylène

655 rue de Jamayau

06.65.39.65.36

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30 - 12h30	FERME AU PUBLIC	FERME	8h30 - 12h	FERME AU PUBLIC	9h - 12h
14h - 18h	14h - 18h	FERME	13H30 - 18H	14h - 18h	FERME



La Maison pour Tous

Contacts :

648 rue de Verdun 33660 SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

Téléphone : 05 57 49 62 19 / Télécopie : 05 57 69 00 16

mairie@stantoinesurlisle.fr



POINT LECTURE ET CYBER Ouvert tous les jours pendant les heures d'ouverture de la mairie